

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JUIN 2016
N°57/2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE SIX JUIN

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 mai 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CERONI J., CHABANY S., DIETRIECH F., DIBON C., GALLEGRO G., HAMEL E., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

PROCURATIONS : CATTANI J.L. à CERONI J., CHAIB J. à CHABANY S., LEGROS N. à NIVON J., MANTONNIER D. à CAILLAT G., ZANNI B. à MILET F.

EXCUSEE : KOENIG S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Sylvie CHABANY est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

RH – CREATIONS / SUPPRESSION DE POSTES

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une nouvelle organisation des services est prévue à compter de septembre 2016. Un recrutement à la médiathèque à 50 % est nécessaire pour remplacer l'actuelle adjointe qui prendra la supervision de la structure.

Le poste créé en 2015 a été créé sur le grade d'assistant de conservation, soit en catégorie B mais ne peut être reconduit sans concours. En revanche, une nomination en catégorie C avec maintien de la rémunération est possible.

Le Maire propose par conséquent :

- Pour la responsable de structure : création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet à 80 % (28 heures hebdomadaires) avec maintien de la rémunération au niveau du traitement de base à 1 229,75 € et suppression du poste d'assistant de conservation à temps non complet à hauteur de 50 % à compter du 1^{er} septembre 2016.
- Pour le recrutement de l'adjoint(e) : création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur 50 % à compter du 15 septembre 2016.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DECIDE des dispositions suivantes :

- Suppression d'un poste d'assistant de conservation à 50 % pour création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet à 80 % à compter du 1^{er} septembre 2016.
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet à 50 % à compter du 15 septembre 2016.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 8 juin 2016.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification





